

Image not found or type unknown



Comment déclarer des petits boulots

Par **remy**, le **02/07/2009** à **00:33**

Bonjour, je suis un webmaster, je voudrai savoir comment déclarer le travail que je vais effectuer pour les particuliers ou les professionnels (création de site sur internet) je ne veux pas créer d'entreprise pour le peu de travail que je vais faire car j'ai un emploi à temps plein chez mon employeur. Comment garder une trace de mes petits boulots. Dois-je tenir un livre de compte?

Par **Visiteur**, le **02/07/2009** à **07:41**

bonjour, il a été créé pour les petits boulots le statut auto entrepreneur <http://www.auto-entrepreneur.fr/> vous ne payez vos charges que si vous encaissez.... il est évident que tout travail doit être déclaré, soit en tant que salarié, soit en tant qu'entrepreneur.